

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 03340 Numéro SIREN : 522 780 451 Nom ou dénomination : A L'EXCELLENCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 31/01/2022 sous le numéro de dépôt 1074

A L'EXCELLENCE

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 8 000-Euros

Siège Social : 60 rue de la Mutualité
92160 Antony

R. C. S. : NANTERRE B 522 780 451

31 JAN. 2022

1076

**RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES OPERATIONS DE
L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020**

Monsieur,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en exécution des prescriptions légales pour vous rendre compte de l'activité de votre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 30 JUIN 2020.

Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice, les comptes annuels, ainsi que le texte des résolutions qui vous sont présentés, ont été mis à disposition plus de quinze jours avant la date de la présente réunion.

SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2020 s'élève à 694 999 euros contre 480 316 euros pour l'exercice 2019.

Les impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à 1 943 euros pour l'exercice 2020 contre 1 226 euros pour l'exercice 2019.

Les dotations aux amortissements totalisent 11 954 euros contre 8 380 euros pour l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts est une bnefice de 73 452 euros pour l'exercice 2020 contre un bénéfice de 54 813 euros pour l'exercice 2019.

Le résultat de l'exercice 2020 est un bénéfice de 57 841 euros contre un bénéfice de 43 144 euros pour l'exercice 2019.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Report à nouveau : 57 841 euros

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous demandons, si vous êtes d'accord sur nos propositions, d'adopter les résolutions qui vous seront soumises.

Le Gérant

A L'EXCELLENCE

11 avenue de la baltique
91140 VILLEBON SUR YVETTE
SIRET 522 780 451 00012

AB

A L'EXCELLENCE

Société à Responsabilité Limitée

Capital social : 8 000 Euros

Siège Social : 60 rue de la Mutualité
92160 Antony

R. C. S. : NANTERRE B 522 780 451

**PROCES-VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2020**

L'an deux mille vingt,
Le deux décembre,
à 16 heures trente,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée "A L'EXCELLENCE" se sont réunis au siège social de la Société sur convocation faite par la Gérance.

ETAIENT PRESENTS :

- | | |
|---|--------------------|
| - Monsieur
propriétaire de BENNANI Annase. | 120 Parts Sociales |
| - Madame
propriétaire de TRAN Sorya | 80 Parts Sociales |

<u>Total des Parts Sociales</u>	<u>200 Parts Sociales</u>
--	----------------------------------

Monsieur BENNANI préside la séance en qualité de gérant de la Société.

Tous les associés étant présents, le gérant déclare que l'assemblée est valablement constituée, peut délibérer valablement et prendre des décisions à la majorité requise.

Le gérant dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation à la présente assemblée ;
- le rapport de la gérance ;
- les textes des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Il rappelle que, conformément à la loi, tous ces documents ont été adressés aux associées quinze jours avant la date de la présente assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis le Gérant rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses,

AB

- Pouvoirs à donner.

Après avoir lu le rapport de la gérance, il déclare la discussion générale ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du gérant et examiné les comptes de l'exercice, l'assemblée générale déclare les approuver et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés, après examen des comptes de l'exercice, affecte les résultats de la façon suivante :

- Report à nouveau : 57 841 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs à Monsieur BENNANI, gérant de la société, ou son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

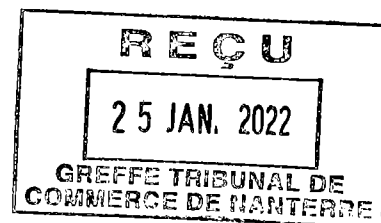
Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant et les associés présents.



A L'EXCELLENCE
11 avenue de la baltique
91140 VILLEBON SUR YVETTE
SIRET 522 780 451 00012

AB



A L'EXCELLENCE

60 Rue de la Mutualité

92160 ANTONY

LIASSE FISCALE 30/06/2020 IS / RS

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

certifiée conforme

AB

Désignation de l'entreprise <u>A L'EXCELLENCE</u>										Néant ☐ *																									
Adresse de l'entreprise <u>60 Rue de la Mutualité 92160 ANTONY</u>																																			
SIRET		<table><tr><td>5</td><td>2</td><td>2</td><td>7</td><td>8</td><td>0</td><td>4</td><td>5</td><td>1</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>2</td></tr></table>										5	2	2	7	8	0	4	5	1	0	0	0	1	2										
5	2	2	7	8	0	4	5	1	0	0	0	1	2																						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *		<u>1</u> <u>2</u>																													
<table><tr><td colspan="8"></td><td colspan="2">Exercice N clos le</td><td colspan="2"><u>13/01/2020</u></td></tr><tr><td colspan="8"></td><td colspan="2">3</td><td colspan="2">01</td></tr></table>																				Exercice N clos le		<u>13/01/2020</u>										3		01	
								Exercice N clos le		<u>13/01/2020</u>																									
								3		01																									
ACTIF								Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010		012																													
		Autres *		014	1 568	016	1 568																												
	Immobilisations corporelles *		028	106 315	030	37 483			68 832																										
	Immobilisations financières * (1)		040	15 000	042				15 000																										
	Total I (5)		044	122 882	048	39 050			83 832																										
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052																													
		Marchandises *		060	198 829	062			198 829																										
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	120 962	070			120 962																										
		Autres * (3)		072	16 382	074			16 382																										
	Valeurs mobilières de placement		080	100	082			100																											
	Disponibilités		084	2 760	086			2 760																											
	Charges constatées d'avance *		092		094																														
Total II		096	339 032	098			339 032																												
Total général (I + II)				110	461 914	112	39 050		422 864																										
PASSIF										Exercice N 1		NET																							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *					120			8 000																										
	Écarts de réévaluation					124																													
	Réserve légale					126			800																										
	Réserves réglementées *					130																													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131		)	132																											
	Report à nouveau					134			611																										
	Résultat de l'exercice					136			57 841																										
	Provisions réglementées					140																													
	Total I					142			67 252																										
Provisions pour risques et charges					154																														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées					156			189 885																										
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					164																													
	Fournisseurs et comptes rattachés *					166			98 937																										
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	544	)	172	66 790																										
	Produits constatés d'avance					174																													
Total III					176			355 612																											
Total général (I + II + III)						180			422 864																										
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																												
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		50 565																										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																												
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD																																			

②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

A L'EXCELLENCE

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/01/2020

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	694 999
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214	
		Services *			217		218	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	1 000
	Autres produits						230	9 134
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)							232	705 133
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	391 128
	Variation de stocks (marchandises) *						236	(65 682)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	7 610
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	239 027	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			244	1 943	
	Rémunérations du personnel *					250	39 664	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	4 547	
	Dotations aux amortissements *					254	11 954	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	31
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
	Total des charges d'exploitation (II)							264
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	74 910
Produits financiers (III)		280			Charges financières (V)	284	1 458	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		{	300		
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	15 611	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	57 841
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	57 841	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	15 611		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44. vicedécies)	992	Zone de développement prioritaire H. 44. sexties	993				
	Droits divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
		Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies)			655			
		Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies A)	643	Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies B)	645			
Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies C)		647	Deduction exceptionnelle (Art. 39. decies D)	648				
Deduction exceptionnelle simulateur de conduite		641						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS							352	73 452
Déficits	Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					354		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370	73 452
Bénéfices col. 1 Déficit col. 2						372		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

AB

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2020

Formulaire obligatoire (article 802 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>A L'EXCELLENCE</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	+00		+02		+04		+06													
	Autres	+10	1 568	+12		+14		+16	1 568												
Immobilisations corporelles	Terrains	+20		+22		+24		+26													
	Constructions	+30		+32		+34		+36													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	+40	19 017	+42	4 002	+44		+46	23 019												
	Installations générales agencements divers	+50	14 206	+52	46 563	+54		+56	60 769												
	Matériel de transport	+60	10 917	+62		+64		+66	10 917												
	Autres immobilisations corporelles	+70	11 610	+72		+74		+76	11 610												
Immobilisations financières		+80	15 000	+82		+84		+86	15 000												
TOTAL		+90	72 317	+92	50 565	+94		+96	122 882												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500	1 568	502		504		506	1 568												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	3 412	532	4 068	534		536	7 480												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	6 018	542	5 667	544		546	11 685												
	Matériel de transport	550	10 917	552		554		556	10 917												
	Autres immobilisations corporelles	560	5 182	562	2 219	564		566	7 401												
TOTAL		570	27 096	572	11 954	574		576	39 050												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589														
	Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	591	595												
TOTAL					596	585	597	599													

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

AB

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : A L'EXCELLENCE										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606																																																																																																																										
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607																																																																																																																										
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616																																																																																																																										
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626																																																																																																																										
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636																																																																																																																										
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646																																																																																																																										
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656																																																																																																																										
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666																																																																																																																										
TOTAL			680		682		684		686																																																																																																																										
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="6">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td colspan="2">TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td colspan="4"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises																																																																																																																																
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																													
Terrains	710		715		2																																																																																																																														
Constructions	720		725		3																																																																																																																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																														
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																														
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																														
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																														
TOTAL		770		775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																												
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																									
Déficits imputés				983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																									
Déficits reportables				984																																																																																																																															
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																															
Total des déficits restant à reporter				970																																																																																																																															
IV DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381																																																																																																																									
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI										325																																																																																																																									
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327																																																																																																																									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380																																																																																																																									
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326																																																																																																																									
N° du centre de gestion agréé										388																																																																																																																									
Montant de la TVA collectée										374	95 091																																																																																																																								
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378	89 624																																																																																																																								
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399																																																																																																																									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398																																																																																																																									
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397																																																																																																																									

SAGE Experts-comptables Janvier 2020

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

AB

Désignation de l'entreprise: A. L'EXCELLENCE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/07/2019 et clos le: 30/06/2020		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	9.00
Dont apprentis		657	2.00
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	694 999
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	694 999
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	219
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	1 000
Variation positive des stocks		111	65 682
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	66 901
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	432 903
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	139 924
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	64 938
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	31
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	637 796
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	124 104
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	124 104
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	694 999	Effectifs au sens de la CVAE * 023 9.00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	0 1 / 0 7 / 2 0 1 9 160 3 0 / 0 6 / 2 0 2 0	
Date de cessation		/ /	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

AB

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

30062020

SIREN

5 2 2 7 8 0 4 5 1

Dénomination de l'entreprise

A L'EXCELLENCE

Adresse (voie)

60 Rue de la Mutualité

Code postal

92160

Ville

ANTONY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A03

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

30062020

SIREN

5 2 2 7 8 0 4 5 1

Dénomination de l'entreprise

A L'EXCELLENCE

Adresse (voie)

60 Rue de la Mutualité

Code postal

92160

Ville

ANTONY

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

EXCELLENCE
11 avenue de la baltique
91140 VILLEBON SUR YVETTE
SIRET 522 780 451 09012

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

A L'EXCELLENCE

60 Rue de la Mutualité

92160 ANTONY

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Certifié conforme
AB

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/06/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/06/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 422 863,83 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 57 841,11 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 28/07/2021 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AB

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE**

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de recherche, d'innovation (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de formation et de recrutement (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de prospection de nouveaux marchés (indiquer éventuellement un montant ou %)
- de transition écologique et énergétique (indiquer éventuellement un montant ou %)
- et de reconstitution de leur fonds de roulement (indiquer éventuellement un montant ou %)

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)**2.2 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

AB

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 122 882

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 568			1 568
Immobilisations corporelles	55 749	50 565		106 315
Immobilisations financières	15 000			15 000
TOTAL	72 317	50 565		122 882

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 39 050

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 568			1 568
Immobilisations corporelles	25 529	11 954		37 483
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	27 096	11 954		39 050

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Site internet	1 568	0	1 568	1 ans
Materiel industriel	23 019	7 480	15 539	5 ans
Install. gene. agenc. amenag. div	60 769	11 685	49 084	Non amortiss.
Materiel de transport	10 917	10 917	0	4 ans
Materiel de bureau et informatiqu	5 968	4 208	1 760	de 2 à 5 ans
Mobilier	5 642	3 193	2 449	4 ans
TOTAL	107 882	37 483	70 400	

3.1.4 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

AB

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.2 - Etat des créances = 152 344**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	15 000		
Actif circulant & charges d'avance	137 344	137 344	
TOTAL	152 344	137 344	

AB

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 8 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice			
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice			

4.2 - Etat des dettes = 355 612

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	189 885			
Dettes financières diverses	544			
Fournisseurs	98 937			
Dettes fiscales & sociales	44 859			
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	21 388			
Produits constatés d'avance				
TOTAL	355 612			

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 1 333

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	1 333
Autres dettes	
TOTAL	1 333

AB

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 694 999**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	694 999	100,00 %
TOTAL	694 999	100,00 %

5.2 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 15 611

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	74 910		74 910
Résultat financier	-1 458		-1 458
Résultat exceptionnel			
Participation des salariés			
TOTAL	73 452	15 611	57 841

5.3 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.
On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges à payer = 1 333

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	1 333
Dettes provisio. pour congés payés(428200)	532
Charges sociales sur congés payés(438200)	213
Formation continue(438673)	332
Taxe d'apprentissage(438675)	257
TOTAL	1 333

AB

Réévaluation des immobilisations

Postes concernés, montants et méthodes utilisés pour la réévaluation

Intitulé du poste	Montant de la réévaluation	Méthodes utilisées pour la réévaluation



Réévaluation des immobilisations (suite)

Variation au cours de l'exercice et ventilation de l'écart :

Part du capital correspondant à une incorporation de l'écart :

Rétablissement des informations en coûts historiques pour les immobilisations réévaluées :

Part des produits de cession des immobilisations réévaluées, transférées à un compte de réserves distribuables:

Autres commentaires :

AB

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	mois	mois	mois	mois	mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

ASB

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Présenté en Euro

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

[illegible]

Observations complémentaires



COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet ENTITE, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par A L'EXCELLENCE,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 30/06/2020 caractérisés notamment par les données suivantes:

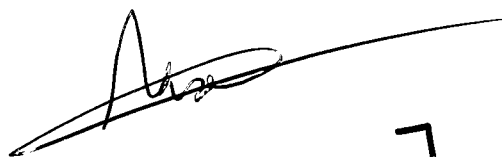
Informations significatives	
Total du bilan	422 864
Chiffre d'affaires hors taxes	694 999
Résultat net de l'exercice (bénéfice)	57 841

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour ENTITE
Fait à PARIS le 28/07/2021


A L'EXCELLENCE
11 avenue de la baltique
91140 VILLEBON SUR YVETTE
SIRET 522 780 451 00012

- COMPTE RENDU DES TRAVAUX
- DECLARATIONS 2065 à 2065-Ter / 2031 à 2031-Ter
- FEUILLETS 2050 à 2059-D / 2033-A à 2033-D
- BILAN ACTIF ET PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DU BILAN ACTIF ET PASSIF
- DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT
- DETAIL DES CHARGES A PAYER
- DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR
- DETAIL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE
- DETAIL DES PRODUITS PERCUS D'AVANCE
- DETAIL DES REINTEGRATIONS DIVERSES
- DETAIL DES DEDUCTIONS DIVERSES
- FILIALES ET PARTICIPATIONS
- TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES
- L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
- TABLEAUX DE GESTION